

Réunion de quartier - Malassis : 29 Septembre 2016

PROCHAINE REUNION PREVUE VENDREDI 24 MARS 2017 19h00 - Salle du Conseil Municipal – en Mairie

16 personnes présentes : Anne BARRANDON, Gabriel BONNAMY, Martine BESSON, Marie-Dominique LE BLAY, Anne-Marie BOCHINGER, Maurice GUILLOSSOU, Stéphane HEMIDY, Ludovic LARGEAU, Frédéric LEROY, Jean-François PARAGOT, Réjane et Joseph TRUBERT, Cédric VERHAEGHE

3 élus présents : Marie-Hélène GAMBART, Nadine PAULIN, Bernard TERRIS ;
Rédacteur : B TERRIS

STATIONNEMENT RUE DE LA GLORIETTE : enlever la partie « horaires » du panneau d'interdiction de stationner (**Services techniques**)

NAVETTE 39-18 : il serait souhaitable qu'elle passe au rond-point de la mare du Cormier, avec un arrêt à cet endroit, permettant aux habitants de Malassis de pouvoir bénéficier de cette navette (**VOIR AVEC LA COMMISSION TRANSPORT CCPL**)

PROBLEMES DE HAIES NON-ENTRETENUES : dans un premier temps, il est convenu de distribuer aux habitants des quartiers concernés un rappel « type » d'obligation d'entretien des haies qui dépassent sur la voie publique. Par la suite, il sera rappelé spécifiquement aux habitants concernés cette obligation : si toutefois elle n'était pas respectée, la Mairie se verrait dans l'obligation d'effectuer les travaux elle-même qui seront de ce fait facturés.

RUE DES SABLONS : proposition de faire un test sur 3 mois, en enlevant les 6 bornes en ciment, de vérifier qu'il y ait bien les bornes jaunes au sol d'interdiction de stationner, et au bout de ces 3 mois de faire un bilan pour voir si l'interdiction de stationner a bien été respectée. Parallèlement, faire un affichage informant de ce test. (**MHG : Vérifier faisabilité avec les Services techniques**)

RUE DE BISSY : QUESTION DES « ARCEAUX » DEVANT LE MAGASIN : s'il est entendu que les « poteaux » ne posent pas de problèmes bien au contraire, les 2 « arceaux » quant à eux, posent un problème d'une part de gêne de circulation des piétons, et il semble qu'en plus, leur utilité pour les clients du magasin ne serait pas avérée du fait que souvent ces clients se garent à l'extérieur et le long des arceaux au lieu de se garer sur l'emplacement réservé à cet effet. Il est donc demandé d'enlever ces arceaux, et de remettre les poteaux qui avaient été enlevés. Il est convenu que la mairie rencontrera le propriétaire du magasin pour en discuter avec lui. (**MHG va rencontrer l'artisan concerné**)

ARBRES RUE DES BLEUETS : lors de la réunion, le groupe de travail ne s'était pas réuni pour proposer des essences à replanter. Depuis, les souches ont bien été rognées, de plus, le groupe de travail s'est réuni et a convenu de proposer de replanter des prunus, en l'occurrence 6. Le service technique va vérifier cette possibilité en fonction du risque de transmission de la maladie aux nouveaux arbres. (**Vérification Service Technique**)

ROUTE DU HAMEAU SUR FORGES : faire courrier (MLC) au Maire de Limours pour lui demander de bien vouloir entretenir cette route (sachant que les Conseillers Municipaux de Limours disent que ce sont les habitants de Forges qui l'utilisent et la « dégradent »...)

PROBLÈME D'ABOIEMENTS DE CHIENS D'UN HABITANT : plusieurs chiens de cette habitante aboient toute la journée, provoquant l'aboiement des autres chiens du quartier. Il est prévu de faire un courrier à cette personne afin qu'elle prenne les dispositions nécessaires. (**PH**)

HAIE PARTICULIÈRE : une personne de Malassis taille ses haies côté « public », mais partiellement seulement, empêchant ainsi le passage public. Là aussi, un courrier est envisagé pour l'en informer. (PH)

BALAYEUSE/DÉSHERBEUSE : les caniveaux seraient mal nettoyés, à cause de l'herbe qui n'est pas enlevée avec la désherbeuse (celle-ci ne serait jamais passée à Malassis ??). (Services techniques)

CIMETIÈRE : il serait mal entretenu, ce serait signalé depuis 10 à 20 ans. (JLV + Services techniques?)

PASSAGE DES CAMIONS : il est mentionné que le pont serait illégal. Si oui, pourrait-il être enlevé ? (MHG voit avec PH).

SI DES ELEMENTS OU DES HABITANTS ONT ETE OUBLIÉS DANS CE COMPTE-RENDU, NOUS VOUS REMERCIONS DE NOUS EN INFORMER (adresse mail ci-dessous) : dans ce cas, toutes nos excuses par avance pour ces oublis.

Une adresse e-mail dédiée aux habitants de Malassis a été créée par la Mairie :
referents.habitants.malassis@forges-les-bains.fr